

PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'OPINION DES FRANÇAIS SUR LE CHÔMAGE, L'INDEMNISATION DES CHÔMEURS ET LES POLITIQUES D'EMPLOI A LA FIN 1993

Face à une conjoncture économique difficile et à une forte dégradation de la situation de l'emploi en 1993, les Français sont plus nombreux que les années précédentes à se sentir menacés par le chômage. Cependant, même s'ils demeurent pour la plupart pessimistes sur son évolution, un plus grand nombre d'entre eux exprime l'espoir d'une stabilisation du nombre des chômeurs dans un avenir proche. Enfin, bien que la réduction de la durée de travail rencontre un certain septicisme quant à ses effets, une majorité de Français l'accepterait si elle était compensée par l'embauche de chômeurs ou par une réduction seulement limitée de leur salaire.

Une plus grande inquiétude face au chômage

L'inquiétude face au chômage, que ce soit pour soi-même ou pour ses proches, ne cesse de s'accroître depuis le début des années 1990 : en 1989, un tiers des personnes interrogées s'inquiétaient « beaucoup » ou « assez » face à ce risque; en 1992 elles étaient 41 %, en 1993, 54 %.

Plus de la moitié des Français classent le chômage parmi les deux sujets de préoccupation principaux, loin devant la drogue et les maladies graves. Même les retraités, qui ne sont pourtant pas directement touchés par le chômage, y sont très sensibles.

(*) - Résultats de l'enquête CREDOC : C. Duflos, "Le chômage, le système d'indemnisation et les politiques d'emploi, vus par les Français en fin 1993", mars 1994.



Avec les suppressions d'emplois importantes de 1992 et 1993 et l'augmentation continue du chômage, l'inquiétude augmente fortement d'une année sur l'autre (+ 9 points), en particulier chez les travailleurs indépendants (+ 12), les femmes au foyer (+ 17), les ouvriers (+ 13), les non diplômés (+ 10) et les habitants de l'agglomération parisienne (+ 11).

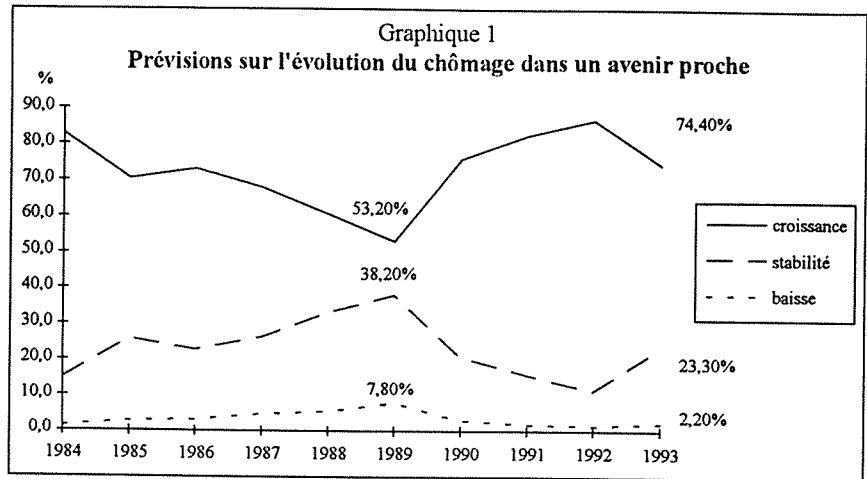
De plus en plus de personnes déclarent «être menacées par le chômage personnellement ou à travers un membre de leur famille» (37 % fin 1993 contre 25 % fin 1991). D'ailleurs, 30 % déclarent en avoir fait l'expérience au cours des dix dernières années et 12 % des actifs occupés ont été au chômage ou sans travail à un moment au cours de la dernière année. Une personne sur cinq vit dans un ménage où au moins une personne est au chômage (l'interviewé inclus).

Les Français perçoivent aussi de façon négative l'évolution d'ensemble du niveau de vie de la population: ils sont 79 % à estimer qu'il s'est détérioré depuis 10 ans. Un Français sur deux évoque également une dégradation de son propre niveau de vie, la proportion de mécontents ne cessant d'augmenter depuis cinq ans.

Les pessimistes sont aussi relativement nombreux quant à l'évolution prévisible de leur niveau de vie sur les cinq ans à venir: 38 % des personnes interrogées pensent qu'il va se dégrader. De façon cohérente, la proportion de ceux qui affirment s'imposer régulièrement des restrictions s'accroît aussi (68 % contre 59 % en fin 1992).

Cependant, si la grande majorité des Français (74 %) estime que le chômage va continuer à augmenter, le nombre de ceux qui croient à sa stabilisation a doublé par rapport à l'année précédente (23 % contre 11 %) (graphique 1). Les prévisions des experts effectuées en 1993 et annonçant une amélioration prochaine de la situation économique les auraient-elles en partie convaincus ?

On constate effectivement un ralentissement de la progression du



nombre des chômeurs depuis la fin de l'année 1993.

Seuls les habitants de moins de 40 ans de l'agglomération parisienne sont plus nombreux que l'année précédente à envisager une hausse du nombre des chômeurs. Pourtant le chômage a légèrement baissé à Paris sur un an et il est dans la région parisienne globalement inférieur à la moyenne nationale.

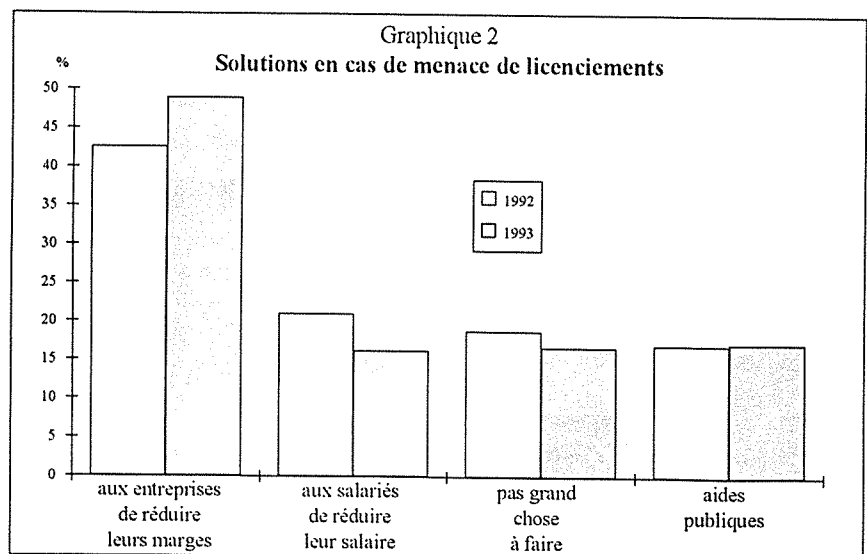
Pour un Français sur deux, les entreprises devraient faire plus d'efforts pour sauvegarder l'emploi

En cas de menace de licenciement, la moitié des Français considère que c'est d'abord aux entreprises de faire un effort pour préserver l'emploi, en réduisant leurs marges bénéficiaires (49 % des réponses contre 43 % en

1992) (graphique 2). Ils sont 16 % (contre 21 % en 1992) à évoquer l'éventualité d'une réduction de salaire et 17 % à souhaiter une intervention des pouvoirs publics. Enfin, 17 % adoptent une attitude fataliste, en répondant «qu'il n'y a pas grand-chose à faire». Les professions intermédiaires, les retraités et les ouvriers manifestent une forte attente à l'égard des entreprises. Les jeunes de moins de 25 ans escomptent plutôt une intervention de l'Etat, et les cadres supérieurs, ainsi que les diplômés, préconisent plus souvent un effort de la part des salariés (1).

Le départ en préretraite est toujours la solution préférée des Français, notamment des salariés, en cas

(1) - Les changements intervenus dans le libellé des réponses, entre fin 1992 et fin 1993 n'ont pas modifié la nature des opinions



de licenciement économique. 73 % se prononcent en sa faveur, contre 14 % qui souhaiteraient plutôt le départ des plus jeunes, avec une aide au reclassement. Un Français sur dix, et encore plus parmi les chômeurs, estime cependant, qu'il ne devrait pas être pris en compte de critère d'âge (contre 22 % en 1991 et 19 % en 1992).

Parmi les principaux freins à l'embauche, les Français citent d'abord les cotisations sociales trop élevées (38 %) et la situation économique incertaine (25 %). Si l'inadéquation de la formation est de moins en moins évoquée (7 %), l'impact de la modernisation est mis en avant par un Français sur cinq.

Les réponses sur les causes du chômage ne sont pas forcément cohérentes avec celles portant sur les freins à l'embauche : ainsi le poids des charges sociales liées au salaire n'est cité que par 6 % des Français, souvent évoquées demeurent la modernisation (23 % des citations), la crise économique (19 % des citations) et le manque d'emploi (14 %).

Les Français face à une réduction de la durée du travail

Pour 55 % des personnes interrogées, le développement des emplois à temps partiel apparaît comme un moyen de réduire le chômage. Cette proportion a cependant baissé de 10 points par rapport à l'année précédente. Le changement de formulation de la question (2), explique en partie cette évolution. Les femmes, les chômeurs et les étudiants sont ceux qui croient le plus volontiers à l'efficacité

(2) - En 1992 la question était : «Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel réduirait le chômage ?»

En 1993-1994, elle devient : «Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage?»

(3) - cf. D.A.R.E.S., Premier bilan de l'emploi et du chômage en 1993, Premières Synthèses n° 48, MTEFP.

du temps partiel.

Pour favoriser le développement de cette forme d'emploi, un abattement forfaitaire des cotisations patronales de sécurité sociale a été introduit depuis septembre 1992. Cette mesure a concerné plus de 180 000 bénéficiaires. Les flux mensuels d'embauche sous ce régime ont doublé entre janvier et décembre 1993 (3).

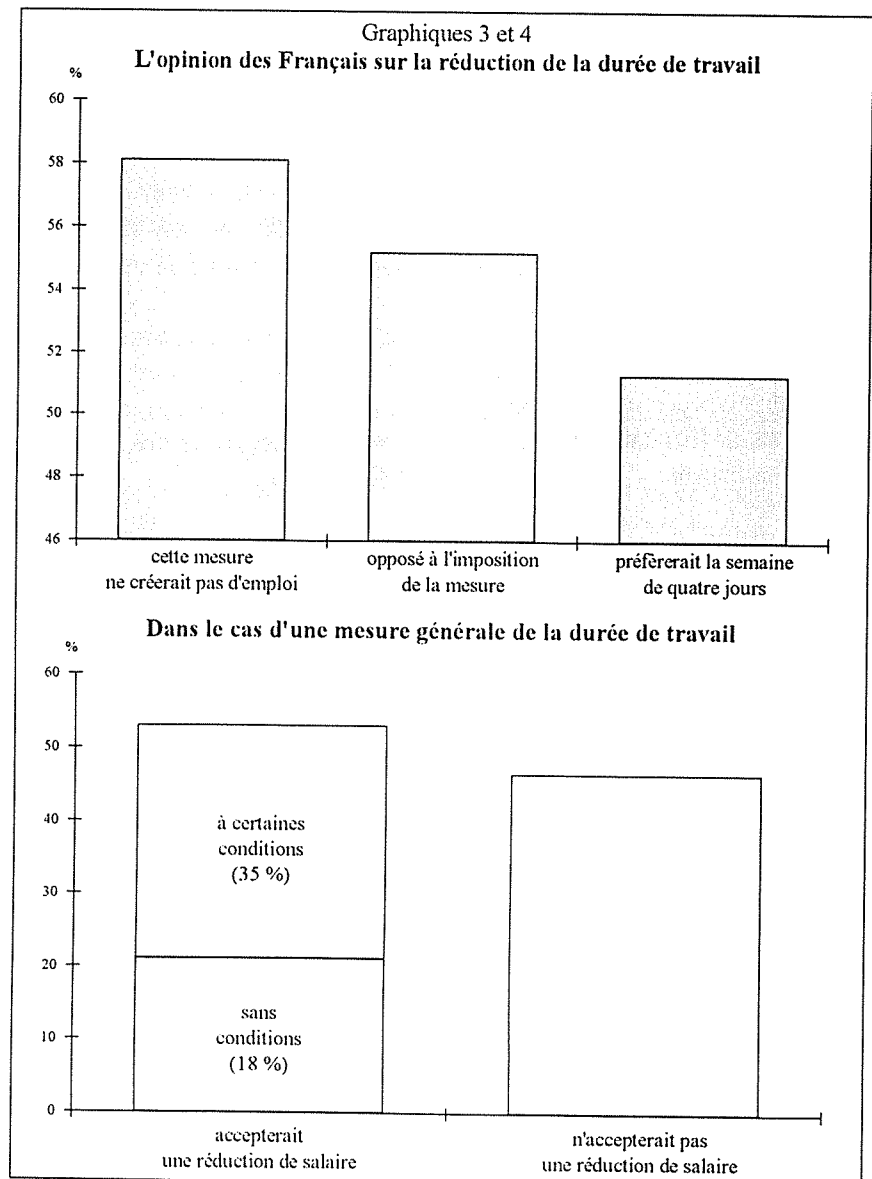
La réduction du temps de travail rencontre moins d'avis favorables : 58 % de l'ensemble des personnes interrogées, et 61 % des actifs occupés pensent que «ramener à 35 ou 32 heures la durée du travail ne créerait pas des emplois». Les jeunes de moins de 25 ans, les étudiants et les chômeurs sont ceux qui y croient le plus souvent. Les actifs occupés sont

globalement plus sceptiques (48 % d'avis défavorables).

A la fin 1992, en réponse à une question sur le même thème mais formulée de façon sensiblement différente, 67 % des personnes interrogées considéraient «peu ou pas efficace» la réduction de la durée du travail.

Paradoxalement, la majorité des actifs occupés (53 %) serait prête à accepter une baisse de salaire en cas de réduction générale de la durée du travail, mais dans la plupart des cas, à certaines conditions seulement : embauche compensatrice de chômeurs (35 %), mais aussi conditions sur l'ampleur et les modalités de la baisse de salaire (18 %).

Les Français sont très partagés sur l'application d'une telle mesure : un peu plus de la moitié pensent que pour



être efficace, elle ne devrait pas être imposée aux entreprises, 45 % estiment au contraire que son application devrait être obligatoire.

Enfin, parmi les modalités de réduction de la durée du travail proposées, la moitié de la population préfère une réduction hebdomadaire (un jour de moins par semaine), un quart penche pour une journée de travail plus courte, et 22 % pour un allongement des congés. Les salariés sont à 54% pour la première option, 20% pour la deuxième et un quart pour une réduction annuelle de la durée de travail. Les travailleurs indépendants sont plus partagés: respectivement 38%, 33% et 28 % (graphique 3 et 4).

Néanmoins deux actifs occupés sur trois préféreraient une amélioration du pouvoir d'achat à une augmentation du temps libre. Il est intéressant de constater que la proportion des partisans d'une augmentation du temps libre, en progression depuis 1990, baisse de 10 points entre fin 1992 et fin 1993. Ce sont précisément les catégories qui aspiraient à plus de temps libre auparavant, qui manifestent aujourd'hui une préférence accrue pour une amélioration de pouvoir d'achat: des travailleurs âgés, de ceux qui travaillent plus de 45 heures par semaine, des cadres et professions libérales, des diplômés, des habitants de l'agglomération parisienne.

Plus généralement les Français considèrent en très grande majorité (80 %) que les mesures de lutte contre le chômage sont «peu ou pas du tout efficaces». Ce sont les jeunes qui manifestent la plus grande confiance relative (28 %). A l'inverse, les chômeurs sont les plus critiques.

Les catégories à aider en priorité : les jeunes, les personnes isolées chargées de famille, les chômeurs de longue durée

Les Français considèrent que les jeunes (cités globalement par 51 % des personnes interrogées), les personnes isolées chargées de famille (49 %) et les chômeurs de longue durée (43 %) sont les catégories de travailleurs à aider en priorité.

Les personnes isolées chargées de famille introduites, cette année, en remplacement des femmes qui ne recueillaient que 1 % des réponses, apparaissent donc aussi prioritaires que les jeunes (graphique 5).

Depuis le début des années 1980, l'effort de la politique d'emploi se porte en priorité sur les jeunes et les chômeurs de longue durée. En 1993, le nombre d'entrées dans les mesures destinées à ces deux catégories s'élève respectivement à environ 750 000 et 780 000 (4).

Une attente forte vis à vis de la solidarité nationale

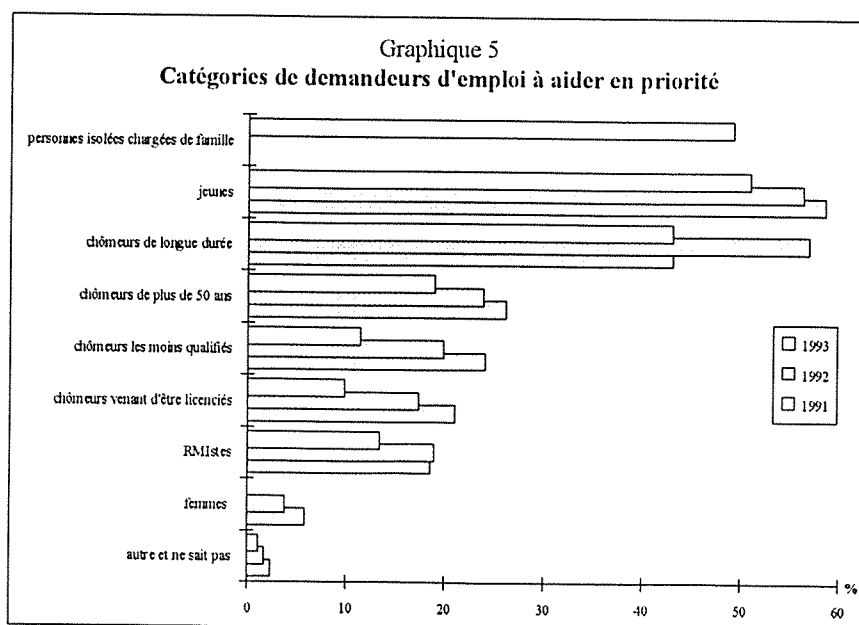
Dans l'enquête de 1993, au delà de l'augmentation des cotisations et de la réduction des dépenses, apparaît une troisième proposition susceptible de remédier aux difficultés financières de l'UNEDIC : il s'agit de l'augmentation de la part du financement public. Cette option, qui s'est partiellement traduite en 1992-93 (5), a recueilli la majorité des avis favorables (59 %).

Le chômage touche toutes les catégories professionnelles et apparaît comme un problème social ayant des causes indépendantes des individus: comme pour la pauvreté, un certain fatalisme semble dominer dans les représentations des Français. Que ce soit «la modernisation ou la crise économique» pour le chômage, ou «le manque de chance» pour la pauvreté (pour 70 % des personnes interrogées); un consensus semble dominer quant à une certaine inévitabilité de ces phénomènes.

Pourtant, la grande majorité des Français exprime un désir de changement et de plus grande justice sociale, puisqu'elle considère qu'il y a de plus

(4) - cf. D.A.R.E.S., Premier bilan de l'emploi et du chômage en 1993, cité.

(5) - La réforme du régime d'assurance-chômage entamée par l'accord du 18 juillet 1992 (cf. arrêté du 17 août 1992 du M.T.E.F.P., J.O. du 18/8/1992) poursuivie par l'accord du 23 juillet 93 est définie dans la nouvelle convention signée en janvier 1994 pour une période de 3 ans (cf. arrêté du 4 janvier 1994 du M.T.E.F.P., J.O. du 8/1/1994). Une allocation unique, dégressive par période de quatre mois, a remplacé les allocations de base (AB et ABE) et l'allocation de fin de droits (AFD). Les durées d'affiliation requises pour l'ouverture des droits ont été relevées. La date du début du versement des indemnités a été retardée (huit jours au lieu de trois dans l'ancien système). Le taux de cotisations a été relevé de 0,8 points, reparti de façon égale entre les employeurs et les salariés (taux patronal de 3,63% et taux salarial de 2,07%). Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à verser pendant 10 ans 10 milliards par an à l'UNEDIC et il s'est porté garant pour un emprunt obligatoire, dont la première tranche de 22 milliards de francs a été émise en février 1994.



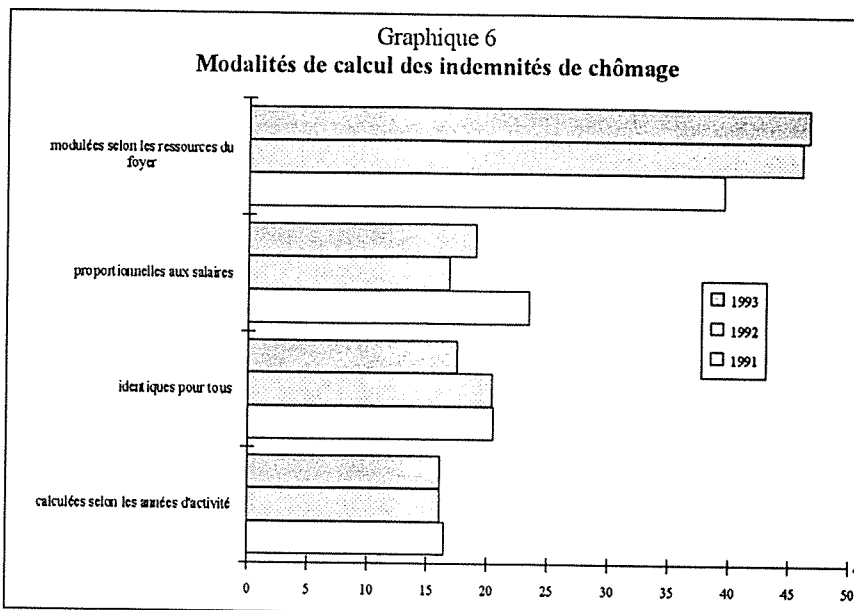
en plus d'inégalités en France (85 %) et que la société a besoin de se transformer (80 %).

Pour le calcul des indemnités de chômage, le critère constamment préféré depuis six ans est celui de la modulation des indemnités en fonction des ressources globales du ménage (47 %). Des indemnités calculées en fonction du salaire antérieur recueillent 19% des préférences; des indemnités identiques pour tous, 17,5 % (graphique 6).

La majorité des Français estime que la dégressivité de la nouvelle allocation d'assurance-chômage (AUD) va inciter les chômeurs à reprendre plus rapidement un emploi (52 %), plutôt que rendre plus difficile leur recherche d'emploi (45 %). Les ouvriers et les étudiants sont davantage sensibles à ce deuxième argument.

On peut cependant penser que les opinions concernant les chômeurs indemnisés et le système d'indemnisation du chômage restent fondées sur une relativement mauvaise connaissance de ce dernier, puisque 25 % des Français pensent que tous les chômeurs sont indemnisés (62 % le sont effectivement en 1993). Cette méconnaissance du système d'indemnisation du chômage est surtout le fait des personnes les moins directement concernées (retraités et femmes au foyer).

Maria-Teresa PIGNONI.



PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Chaque année, le CREDOC mène une enquête d'opinion sur «Les conditions de vie et les aspirations des Français». La DARES finance la partie de cette enquête qui comprend des questions sur l'opinion des Français sur le chômage, l'indemnisation des chômeurs et l'appréciation des mesures de politique d'emploi. Certaines questions sont renouvelées chaque année : l'enquête 1993 présentait notamment des questions nouvelles sur le travail à temps partiel et la réduction du temps de travail, qui donneront lieu à des analyses particulières et à une autre publication. Certaines questions ont subi des modifications quant à leur formulation.

L'enquête a été effectuée en décembre 1993 et janvier 1994 auprès d'un échantillon de 2 001 personnes de nationalité française, âgées de 18 ans et plus, et sélectionnées selon la méthode des quotas. Ceux-ci sont calculés d'après le recensement de 1990. Afin d'assurer la représentativité des résultats, un redressement a été effectué à partir des variables âge, sexe, profession, taille d'agglomération

En 1993, 11 % des personnes enquêtées se déclaraient au chômage au moment de l'interview, 47 % étaient actifs occupés et 41,6 % inactifs.

VIVRE LES "NOUVELLES TECHNOLOGIES"

Jean-Pierre LÉCHEVIN

Gérard LE JOLIFF

Dominique LANOË

Réalisée en complément à l'enquête nationale sur les conditions de travail par des chercheurs ergonomes, cette étude s'attache à préciser et à interpréter la transformation des métiers et des compétences due aux nouvelles technologies.

Elle souligne également les nouvelles contraintes et la charge mentale des utilisateurs de robots, machines-outils à commande numérique, autres machines automatiques industrielles et informatiques.

Les aspects, méthodologique et monographique, de cette étude, s'adressent à tous ceux qui réfléchissent à l'impact des nouvelles technologies sur l'organisation du travail.

Prix : 90 FF



Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle

Direction de l'Animation de la Recherche,
des Études et des Statistiques

Numéro disponible à la vente à :

La Documentation Française

29-31, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07

Téléphone : (1) 40.15.70.00
Télécopie : 40.15.72.30

Premières Synthèses

Liste des dernières parutions :

- 94.01 (n° 37) - Développer la formation dans les entreprises.
- 94.03 (n° 38) - Les accidents du travail en 1992.
- 94.04 (n° 39) - La gestion de la main-d'oeuvre âgée dans les entreprises en 1991.
- 94.06 (n° 40) - Quelques expériences européennes des subventions à l'emploi.
- 94.07 (n° 41) - Les comptes de l'emploi et de la formation professionnelle en 1992.
- 94.08 (n° 42) - L'activité des organismes de formation : un marché de 28,5 milliards de Francs en 1991.
- 94.11 (n° 43) - Les expériences d'ajustement des salaires et de "partage du travail".
- 94.14 (n° 44) - Trois simulations de politiques économiques pour l'emploi en Europe.
- 94.16 (n° 45) - Recours aux contrats à durée déterminée : une relation d'emploi plus fragile, mais moins de licenciements économiques.
- 94.21 (n° 46) - Vingt ans d'évolution des conditions de travail.
- 94.23 (n° 47) - Le développement récent des politiques de motivation des salariés.
- 94.26 (n° 48) - Premier bilan de l'emploi et du chômage en 1993.
- 94.29 (n° 49) - L'usage des nouvelles technologies continue de s'étendre.
- 94.32 (n° 50) - Les établissements créateurs d'emplois

Premières Informations

Liste des dernières parutions :

- 94.02 (n° 390) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au deuxième trimestre 1993.
- 94.05 (n° 391) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de décembre 1993.
- 94.09 (n° 392) - Le marché du travail en décembre 1993.
- 94.10 (n° 393) - Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er janvier 1994.
- 94.12 (n° 394) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de janvier 1994.
- 94.13 (n° 395) - Le marché du travail en janvier 1994.
- Supplément au n° 395 - Annexe aux statistiques du marché du travail du mois de janvier 1994.*
- 94.15 (n° 396) - Évolution de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles au quatrième trimestre 1993.
- 94.17 (n° 397) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au troisième trimestre 1993.
- 94.18 (n° 398) - Les salariés handicapés.
- 94.19 (n° 399) - Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er janvier 1994.
- 94.20 (n° 400) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de février 1994.
- 94.22 (n° 401) - Le marché du travail en février 1994.
- 94.23 (n° 402) - L'activité des COTOREP de 1987 à 1991.
- 94.25 (n° 403) - Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 50 salariés et plus au quatrième trimestre 1993.
- 94.27 (n° 404) - Enquête mensuelle sur l'évolution des salaires : Résultats de mars 1994.
- 94.28 (n° 405) - Le marché du travail en mars 1994.
- 94.30 (n° 406) - Les salariés au SMIC au 1er juillet 1993.
- 94.31 (n° 407) - Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er avril 1994.

N° 59 2/94



Ministère du Travail,
de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle

Direction de l'Animation
de la Recherche,
des Études et des Statistiques

85 F

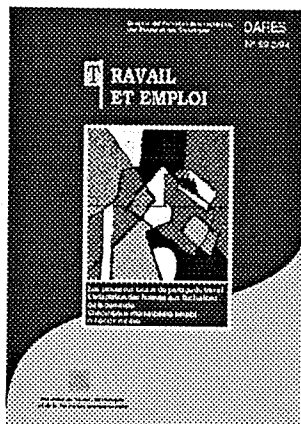
Abonnements :
**La Documentation
Française**
124, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers

Téléphone :
(1) 48 39 56 00

Télécopie :
(1) 48 39 56 01

Vente au numéro :
**La librairie de
la Documentation
Française**
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. : (1) 40.15.70.00

T RAVAIL ET EMPLOI



N° 59

Les processus locaux de partage du travail

*L'adaptation des horaires
aux fluctuations de la demande*

*Refonte des grilles de classifications, salaires
et gestion de la main-d'oeuvre dans le bâtiment*

Le chômage des jeunes en France et en Allemagne

*Comités d'entreprise : les configurations
électorales*

*Incidences de l'automatisation
sur l'organisation et les conditions de travail
dans quelques PMI de Basse-Normandie*

*Concurrence internationale, emploi
cohésion sociale*

*Quelques expériences européennes
de subvention à l'emploi*